

 Cette formation est proposée par l'ADEME

Comprendre la thermique du bâtiment pour améliorer la performance énergétique en collectivité

Comprendre les fondamentaux de la thermique appliquée aux bâtiments publics et comment améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures des collectivités



95% des stagiaires satisfaits par cette formation

Rénovation

 Toutes cibles

 4h

 Gratuit

E-learning

Code module : NRJBAT04C

Mis à jour le : 02/06/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Collectivités, bureaux d'études, réseau CARTE, animateurs Energies Renouvelables au sein des relais de l'ADEME, réseau Conseillers Territoire Engagé

Les prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation

Objectifs

Les objectifs de la formation

A la fin de la formation, les participants sauront/seront capables de :

- **Comprendre** les principes de base de la thermique et leur impact sur les bâtiments
- **Améliorer** l'efficacité thermique et énergétique des bâtiments publics
- **Connaître** les exigences légales et réglementaires liées à la thermique et à l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Programme

Le programme détaillé

Cet e-learning est constitué de 8 séquences :

- Séquence 1 : Notion de bioclimatisme
- Séquence 2 : Le confort thermique
- Séquence 3 : Les transferts thermiques et éléments de l'enveloppe
- Séquence 4 : L'étanchéité à l'air et la ventilation
- Séquence 5 : Le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la chaleur renouvelable
- Séquence 6 : Les consommations d'énergie dans le bâtiment
- Séquence 7 : Le cadre réglementaire
- Séquence 8 : Le bâtiment performant

Durée

4h

Les modalités pédagogiques

Formation proposée en e-learning à suivre en autonomie

Les modalités d'évaluation

Enquête de satisfaction de la formation

L'équipe pédagogique

Responsable pédagogique : Anne-Claire CHIRON - ADEME, Chargée de formation

Responsable technique : Etienne MARX – Service Bâtiment

Concepteurs : Axelle MARIE de QURIEUX, Olivier FERRY et Rémy COGNET de l'ASDER

Tarif

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME